AFFAIRE N°11
05.05.2026 reglement budgetaire et financier

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260505-202505121633-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire
Le 5 Mai 2026 à 20h

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme CHAPLAIN, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. DURAND, M. HAMON, M. HODGKISS, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER
Absents représentés : Mme LAURIOT DIT PREVOST, représentée par Mme THOREUX
Absent : M. AMICE
Secrétaire de Séance : M. LAMBLIN

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 21
Votants : 22 (dont 1 pouvoir)

Convocation adressée le 29 avril 2026

*

AFFAIRE N° 11 – MISE A JOUR DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : Mme MICHEL - Maire

Selon l'article L1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier.

Vu la présentation du projet de règlement en commission plénière le 5 mai 2026

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOPTE le règlement budgétaire et financier présenté en annexe

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de séance
M. Eric LAMBLIN

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO ★22380★